



REUNION DE QUARTIERS
LE PERREUX-SUR-MARNE

Samedi 15 Octobre

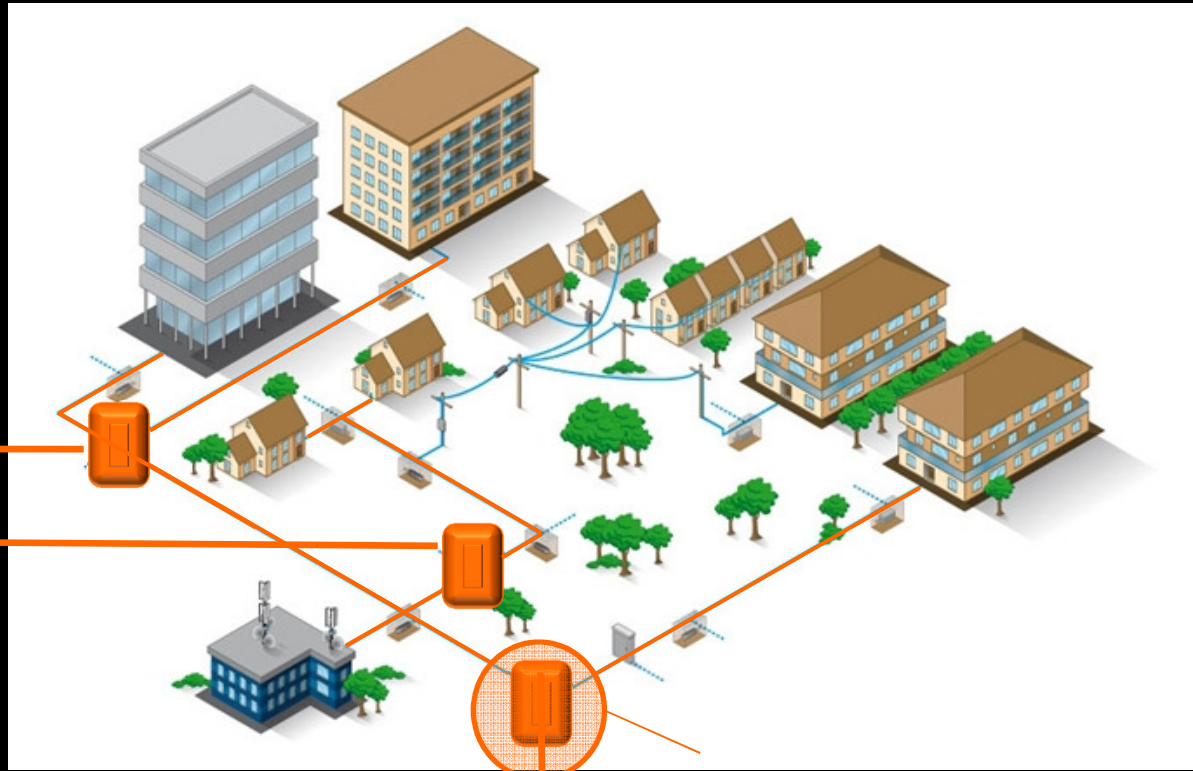


Schéma d'architecture de réseau Fibre

Noeud Raccordement
Optique



L'opérateur de réseau est en charge du déploiement des artères de transport et de distribution, et de l'implantation des Points de Mutualisation de Zone

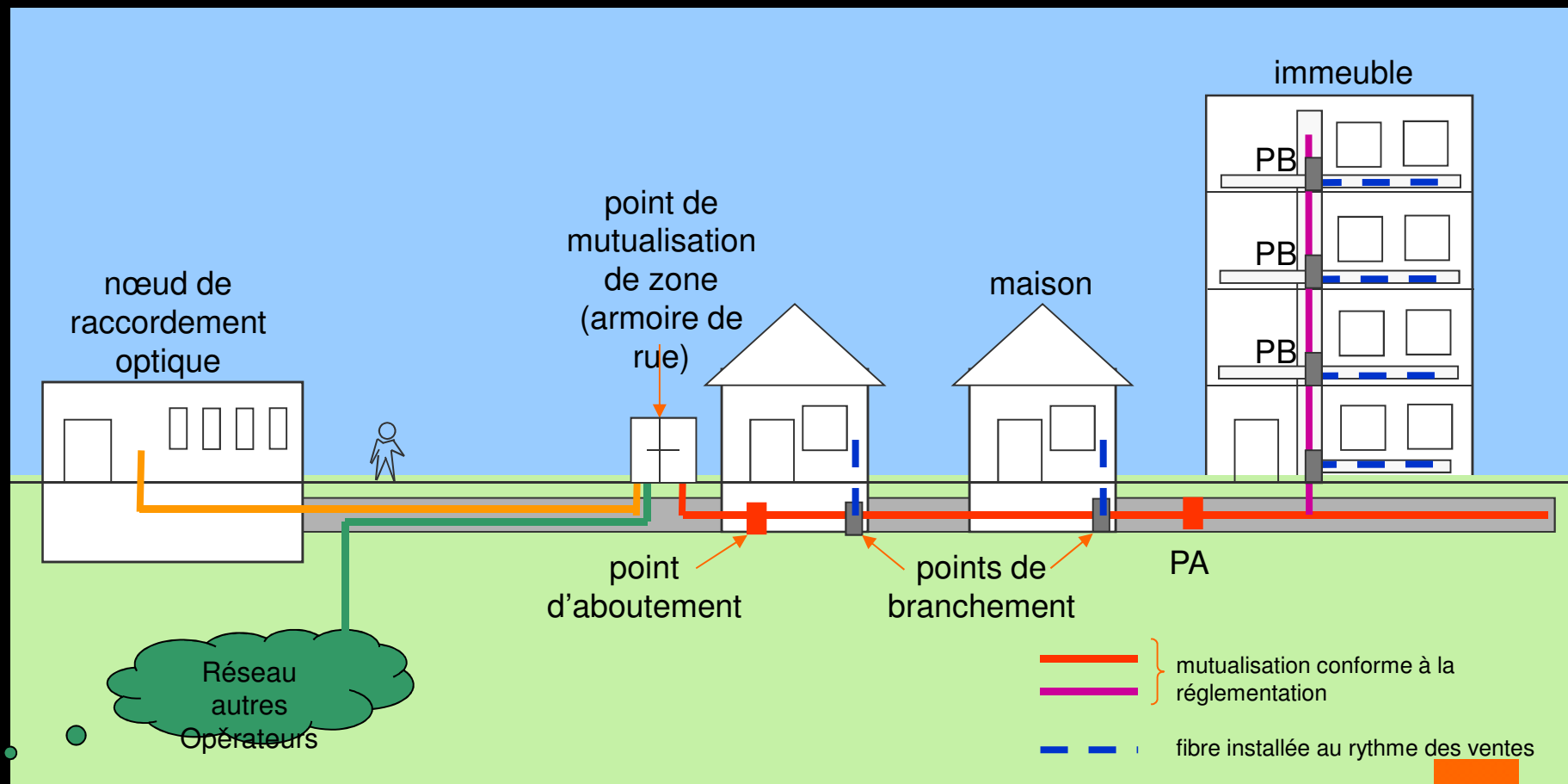


Déploiement Fibre en zone moins dense

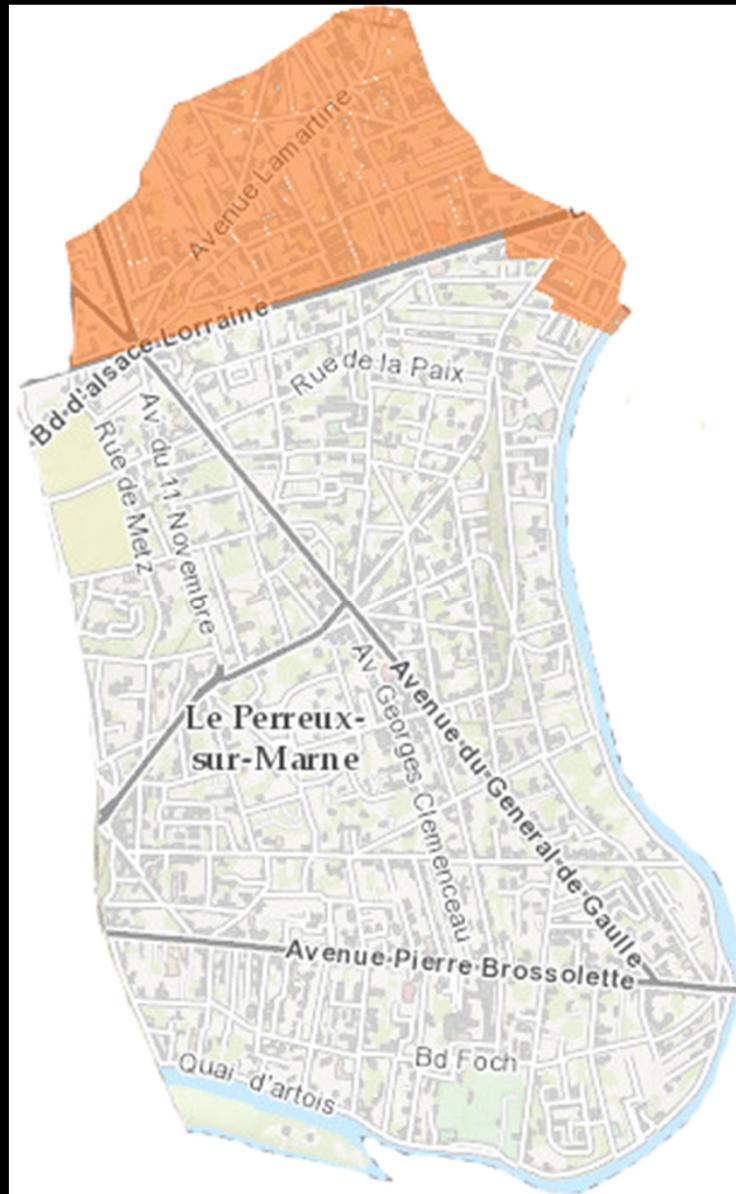
Logements adressables : la fibre est dans la rue

Logements raccordables : la fibre est dans l'immeuble

Logements raccordés : la fibre est dans le logement



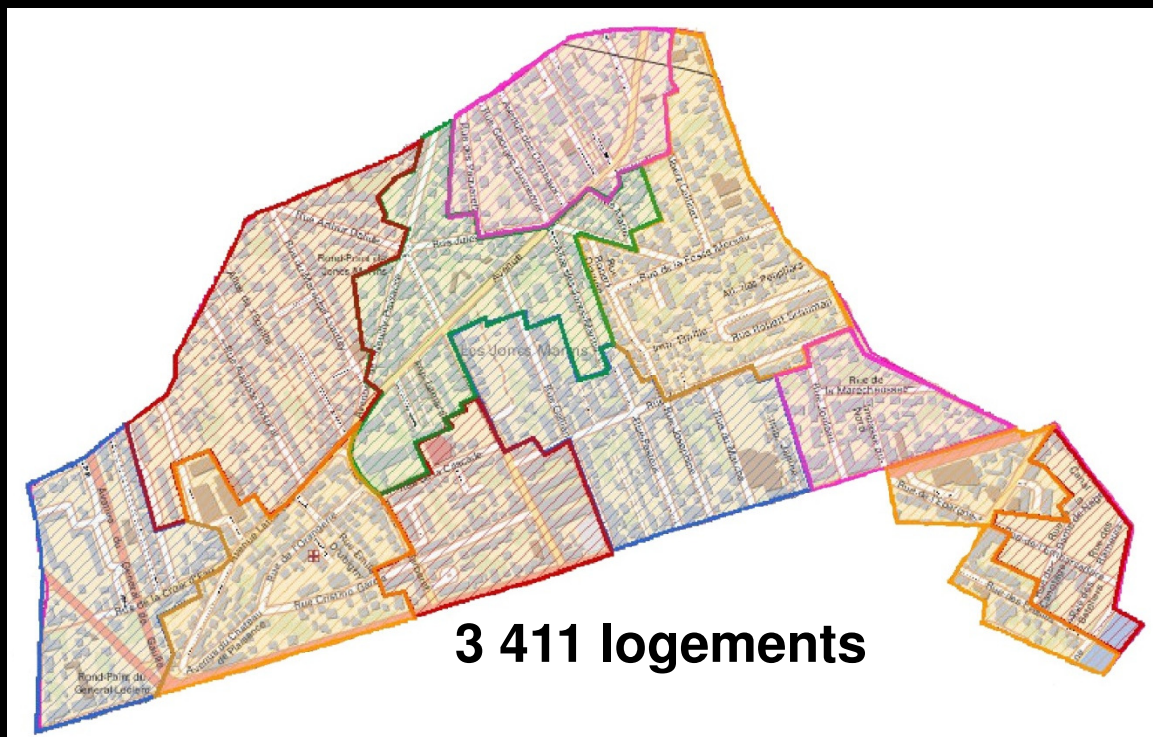
Le déploiement de la Fibre Orange dans votre quartier



- 1 phase de déploiement (lot 1) est engagée sur la ville.
- En Décembre :
 - 3 411 logements seront adressables (la fibre passera à proximité de ces foyers) soit 16,3 % des logements de la ville.

Un lot 2 est en étude avec la Mairie

Situation du déploiement des logements dans votre quartier – Lot 1



Le déploiement dans les rues est en cours



11 armoires posées



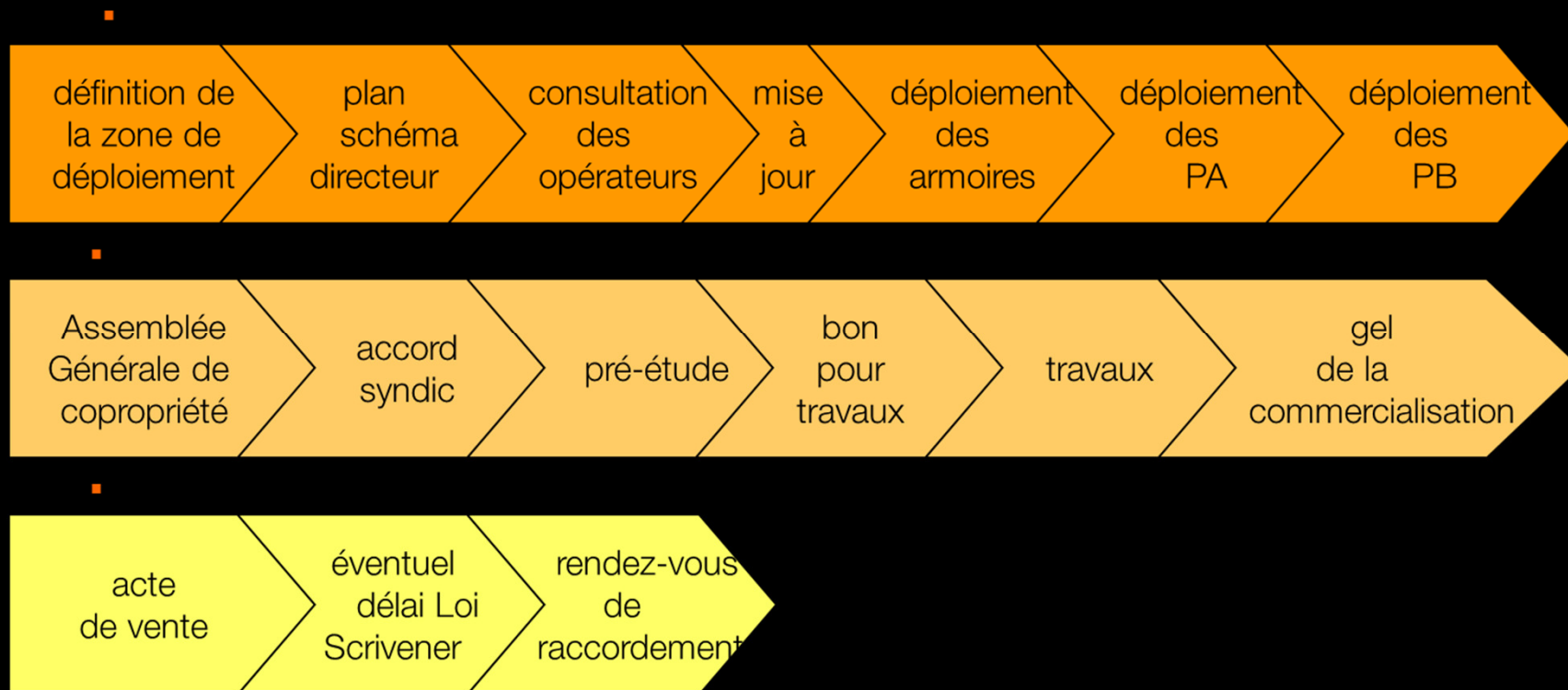
1 366 logements éligibilité : fin S1 2017



2 045 logements éligibilité : à partir de fin S1 2017

Les copropriétés non éligibles doivent signer une convention avec un opérateur pour que leur immeuble soit raccordé

La construction du réseau de bout en bout prend entre 1 an et 18 mois



Notion d'opérateur d'immeuble

Principe de neutralité

L'opérateur d'immeuble, librement choisi par la copropriété, doit respecter des conditions de déploiement visant à garantir un accès ouvert et technologiquement neutre à l'ensemble des autres opérateurs

Propriété des installations

Les installations sont la propriété de l'opérateur d'immeuble

Tous les guides sont à disposition sur le site de l'Arcep :

<http://www.arcep.fr/index.php?id=11310>



Les contacts pour les accords syndics

- Pour les bailleurs et les syndics de copropriétés :

lafibreorange.leperreuxsurmarne@sogetrel.fr

- Site pour vérifier la couverture réseau :

<http://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

Merci

